

29

Commission permanente  
Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48662

11 - Mobilités

**Intersection RD 76 et RD 6 - Commune de Saint-Méloir-des-Ondes -  
Réalisation d'un giratoire au lieu-dit Vaupinel - Avenant 1 à la convention**

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 avril 2019 relative à la réalisation d'un giratoire au lieu-dit Vaupinel ;

## Exposé :

Dans le cadre du projet de réalisation d'un giratoire au lieu-dit Vaupinel sur la commune de Saint-Méloir-des-Ondes, une convention portant sur la prise en charge financière de l'aménagement et du déplacement des réseaux d'alimentation en eau potable du Syndicat mixte des eaux de Beaufort a été établie entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le syndicat.

Les travaux comprenaient la fourniture et la pose de nouvelles conduites, de tous les accessoires robinetterie et de fontainerie nécessaires au raccordement du réseau ainsi que la reprise des branchements particuliers au lieu-dit Vaupinel.

Le montant des travaux à la charge du Département était estimé à 1 875 € hors taxe.

Dans la convention initiale, les remboursements consécutifs aux travaux demandés n'étaient pas assujettis à la TVA. Depuis 2021, le Syndicat mixte des eaux de Beaufort est soumis au règlement de la TVA, il convient ainsi d'établir un avenant à la convention permettant le remboursement de ces travaux sur une base calculée toutes taxes comprises.

Le Département remboursera ainsi au Syndicat mixte des eaux de Beaufort les travaux d'aménagement, pour un montant estimé de 1 875 € hors taxe soit 2 250 € toutes taxes comprises.

Les dépenses seront rattachées à l'autorisation de programme ROGEI005 - millésime 2023 - chapitre 23 - fonction 621 - article 23151.3 - affectation 28466 - code service P32

## Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 25 juin 2019 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Syndicat mixte des eaux de Beaufort, relative à la réalisation d'un giratoire au lieu-dit Vaupinel, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231785

Pour extrait conforme